

Conseil de quartier Jardin des Plantes

Jeudi 11 février de 17h30 à 19h30

Mairie du 5^e arrondissement, 21 Place du Panthéon

Salle des Commissions

Le Conseil de quartier s'est exceptionnellement tenu en distanciel avec les Conseillers de quartier en raison de la crise sanitaire en cours et des mesures de restrictions imposées par la Préfecture.

Ordre du jour et intervenants

Florence BERTHOUT, Maire du 5^e

Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5^e, chargé du Commerce et Artisanat, Vie associative, Démocratie locale

– Point sur la vaccination dans le 5^e

Centre Covid Paris 5^e, Céline CAUET

– Budget participatif

Carole HOOGSTOËL, Conseillère en charge des budgets participatifs

– Évolution de la sécurité secteur Geoffroy Saint-Hilaire / Buffon / Poliveau

Thierry BALLANGER, Commissaire Général Paris 5^e

Etienne JEAN-ALPHONSE, Adjoint au chef de circonscription, DPSP

– Travaux RATP place Monge

Raphaël René-BAZIN, Directeur d'agence territoriale 75 – 77, RATP

Jean-Philippe Da Costa, conduite du projet Ventilation, RATP

– Présentation de la nouvelle Péniche du Cœur

Sophie LADEGAILLERIE, Présidente de la Péniche du Cœur

– Questions diverses

Point sur la vaccination dans le 5^e

Céline CAUET, Centre Covid Paris 5

Céline CAUET indique que depuis le 18 janvier les soignants du centre vaccinent, selon les recommandations officielles, toutes les personnes de plus de 75 ans, professionnels de santé de plus de 50 ans et un certain nombre de personnes ayant des pathologies extrêmement ciblées (personnes sous

chimiothérapie, transplantés d'organes, dialysés). Cela concerne donc des pathologies très particulières. La vaccination sera ouverte plus tard aux autres pathologies.

Elle indique que les vaccins Pfizer et Moderna fonctionnent de la même manière. Ils auraient, tous deux, à priori le même taux d'efficacité. Ils ne comportent presque aucun excipient.

Budget participatif 2021

Carole HOOGSTOËL, Conseillère en charge des budgets participatifs

Carole HOOGSTOËL rappelle que la nouvelle campagne du budget participatif a été lancée le 4 février. Les critères de recevabilité sont : être parisien (avoir un compte paris.fr), relever de l'intérêt général, entrer dans le champ de compétence de la Ville de Paris et de l'arrondissement. Il doit relever d'une dépense d'investissement, sans générer trop de dépenses de fonctionnement.

Elle attire l'attention sur le fait que les projets d'aménagements lourds de l'espace public ne sont plus acceptés depuis 2018. Par exemple, les aménagements de place, de rue, etc... Deux types de projets peuvent être déposés : des projets qui sont réservés au 5^e et des projets Tout Paris sur le thème « *Ville de demain* ». Sur cette nouvelle campagne, les règles ont changé : le 5^e n'aura que deux projets retenus. Le nombre de projets est calculé selon le critère du nombre d'habitants par arrondissement. Le plafond maximum est à 2 millions d'euros par projet voté, permettant d'avoir des projets conséquents.

Le dépôt des projets se fait du 4 au 28 février. Ensuite vient la phase de recevabilité et une analyse participative des projets. Il y aura différentes phases durant lesquelles les services pourront aider au dimensionnement du projet, au choix du bon site d'implantation. Le dépôt des projets peut rester de l'ordre de l'idée, puis on affine dans la suite du processus du budget participatif. Les projets seront soumis au vote à l'automne 2021.

La Maire, Florence BERTHOUT, remarque qu'il y a des projets ambitieux déposés dans le domaine du sport. Notamment un projet de stade de plein air au-dessus de la salle de sport Lucien Gaudin, et un projet de skate-park.

Carole HOOGSTOËL précise que le projet de skate-park ne fait pas parti des aménagements lourds car il n'y a pas de destruction d'équipements déjà en place.

Un conseiller regrette qu'avec seulement deux projets pour l'arrondissement, on s'éloigne de l'esprit très participatif des premières années.

La Maire, Florence BERTHOUT, indique qu'il s'agit d'une décision de la Ville. Elle partage cette déception et insiste sur l'importance d'aller voter pour des projets structurants car il n'y en aura que deux pour l'ensemble du 5^e arrondissement.

Carole HOOGSTOËL souligne que s'il y a des projets similaires dans l'arrondissement, les différents porteurs de projets seront réunis par la Mairie pour essayer de créer un projet co-construit.

Évolution de la sécurité secteur Geoffroy Saint-Hilaire / Buffon / Poliveau

Thierry BALLANGER, Commissaire Général Paris 5^e

Etienne JEAN-ALPHONSE, Adjoint au chef de circonscription, Direction de la Prévention et de la Sécurité Paris

Une conseillère de quartier s'interroge sur les problèmes de sécurité sur la rue Buffon. Elle demande si des aménagements sont prévus pour renforcer la sécurité de cette rue.

La Maire, Florence BERTHOUT, indique qu'un très important aménagement a été fait dans cette rue, il y a quatre ans, suite à de nombreux échanges avec les parents de l'école élémentaire et de l'école maternelle. Des chicanes ont été installées pour ralentir la circulation, une augmentation de la végétalisation a été faite ainsi qu'un nombre importants d'ancrages vélo et deux-roues motorisés ont été apposés.

Elle reconnaît que le problème majeur est la vitesse à laquelle des motos et des automobilistes roulent. Un vœu déposé par la Maire, Florence BERTHOUT, a d'ailleurs été adopté en septembre dernier au Conseil de Paris pour demander de la vidéo-verbalisation. La date d'installation de cette dernière va dépendre de Monsieur le Préfet de police et de Madame la Maire de Paris. Ce projet doit être validé à l'échelle de la Ville.

Benjamin ISARE ajoute que la rue Buffon devient un itinéraire de délestage pour contourner le boulevard Saint-Marcel sur lequel il y a une accumulation de feux tricolores. Les applications qui permettent de trouver des parcours plus courts incitent les automobilistes ou les motards à prendre la rue Buffon. Il espère que le projet de la « rocade des gares » soit remis en place car il permettra sans doute un réaménagement plus harmonieux et plus fluide du boulevard Saint-Marcel, et évitera peut-être cet engorgement sur la rue Buffon.

Un conseiller de quartier demande si la rue Buffon peut devenir une zone à trafic limité, réservée aux transports en commun, aux taxis, aux livraisons et aux riverains.

La Maire, Florence BERTHOUT répond qu'il faut que la Ville, avec l'appui de la Préfecture de police, indiquent si c'est possible en termes de flux et de circulation. Elle précise que les aménagements ont quand même permis de ralentir les flux par rapport à il y a cinq ans.

Étienne JEAN-ALPHONSE ajoute que les agents de surveillance de Paris, agents compétents en matière de circulation, sont très souvent rue Buffon. Ils verbalisent beaucoup, notamment les deux roues. De plus, depuis plus d'un an un agent aux écoles aide à la traversée de la rue Buffon situé devant l'école.

Concernant la vidéo-verbalisation, Alexandre BARRAT précise que la cartographie est sur le point d'être réétudiée. Une révision annuelle et une réunion en mairie vont être montées dans les prochaines semaines. La rue Buffon sera étudiée en priorité pour la vidéo-verbalisation.

Une conseillère rapporte le problème d'insalubrité du parc Théodore-Monod.

Étienne JEAN-ALPHONSE indique que la DPSP, en charge de la verbalisation, a eu d'autres priorités sur l'arrondissement. Cependant, il va faire en sorte qu'il y ait des passages d'agents en tenue et surtout en tenue civile pour verbaliser les personnes qui ne ramassent pas les déjections de leurs chiens, et ceux qui urinent autour du parc. Il ajoute que depuis la fin de l'année dernière, le montant des amendes a augmenté. Toutes ces amendes concernant les déjections canines ainsi que les épanchements d'urine étaient des amendes de troisième classe. Depuis décembre 2020, ce sont des amendes de quatrième classe. Elles sont portées à 135 euros. Cela va contribuer à dissuader le nombre de personnes qui commettent ces incivilités autour et dans le parc. Il dit également que les riverains ne les voient pas car ce sont des agents qui interviennent en tenue de civil.

Benjamin ISARE rappelle qu'un panneau rappelant le montant de l'amende avait été posé aux abords du square. Cela avait diminué le problème, il faudrait donc le remettre et également que la DPSP intervienne. Il faudrait également que les riverains signalent aux agents de la DPSP vers quelles heures ils remarquent les infractions pour qu'ils viennent aux bons moments pour verbaliser.

Édouard CIVEL indique que l'équipe de Renfort Propreté est mise en place depuis novembre et intervient tous les dimanches. Il y figure le secteur Monge, la place du Puits-de-L'Ermite, la rue du Fer à Moulin, les abords du square Scipion, la rue Valette, la rue de Santeuil et la rue de la Clef.

Un conseiller demande si l'arrondissement du 5^e dispose d'espaces canins.

Édouard CIVEL déclare qu'en novembre dernier un vœu a été voté en Conseil d'arrondissement, pour créer un parc canin sur les quais. Les quais étant une meilleure option qu'en bas d'un immeuble car il y a des nuisances causées par ce genre d'aménagement pour les riverains.

Florence BERTHOUT précise que l'installation de dérouleurs à sacs pour déjections canines est coûteuse et ne résout pas le problème d'incivilité. De plus, la Ville n'y est pas favorable.

Un conseiller de quartier indique que dans le square Théodore-Monod, des regroupements de jeunes ont régulièrement lieu. Il a l'impression qu'il s'y passe quelques trafics. Pour lui, il s'agit d'un agissement gênant pour la sécurité des enfants puisque les gardiens du parc n'interviennent pas. Il indique qu'il y a aussi des regroupements au niveau de l'université.

Étienne JEAN-ALPHONSE s'inquiète du fait que les agents de surveillance du square n'interviennent pas car ils dépendent de sa direction. Ils ont l'obligation de faire au moins une alerte qui peut entraîner une intervention de la police. Il va donc sensibiliser à nouveau tous les agents qui interviennent sur ce square. Dans le square Monod, un agent est normalement présent tout au long de la journée.

Thierry BALLANGER précise que la police nationale n'intervient pas dans les squares, sauf urgence, puisque la Mairie de Paris a des gardiens. Néanmoins, si un trafic est repéré, si une occupation de cet espace public est extrêmement dérangeante, une intervention peut être faite. Concernant la rue de la Clef, si les riverains constatent des désordres très ennuyeux, sonores ou autres de l'occupation de cet espace public, il faut faire remonter l'information via le canal de la Mairie.

Un conseiller de quartier se demande que faire concernant les SDF, notamment ceux devant la Boulangerie Landemaine. Comment les aider ?

Thierry BALLANGER reconnaît que la problématique des personnes sans domicile fixe est très complexe. Il s'agit autant d'un problème sanitaire et de santé publique qu'un problème de police. Lorsque des SDF deviennent dangereux on peut appeler le 17. On les encourage à partir de leur coin d'installation, notamment s'il y a en plus régulièrement des embarras. Ce sont des opérations qui sont faites avec la DPSP.

Étienne JEAN-ALPHONSE ajoute que si des personnes dans la rue ont besoin d'aide, de couvertures, de repas, il faut appeler le 115.

La Maire, Florence BERTHOUT, complète le propos en signifiant qu'elle anime avec son adjointe, Nazan EROL, un comité de vigilance sociale qui se réunit une fois par mois avec tous les acteurs de la solidarité, auquel participe un représentant de la DPSP et un représentant du commissariat. Ces réunions mensuelles ont pour objet de suivre la situation des personnes à la rue, et d'essayer de faire la part des choses aussi entre les cas qui relèvent des questions de sécurité, et puis les autres où il faut un traitement social approfondi.

Travaux RATP place Monge

Raphaël René-BAZIN, Directeur agence territoriale 75 – 77, RATP

Jean-Philippe Da Costa, conduite du projet Ventilation, RATP

Jean-Philippe DA COSTA présente le projet de Ventilation Monge qui va être installée. Un ouvrage de ventilation permettant le désenfumage du tunnel de la ligne 7 du métro, Place Monge. Depuis 2005, un arrêté a été mis en place suite à l'incendie du Mont-Blanc, en 1999, obligeant les entités à mettre en conformité leur désenfumage dans les réseaux souterrains. Au sein de la RATP, dès le programme de 2004, ils ont instauré un plan de progrès de désenfumage qui permettait de remettre en conformité et de créer des ouvrages de désenfumage. Le but de cet ensemble est de parfaire la sécurité dans le respect des contraintes environnementales, et dans le respect des nuisances sonores et des vitesses d'air.

Ce sont des travaux d'aménagement à l'intérieur de l'ouvrage. La mise en place d'un nouveau ventilateur qui permet le remplacement du ventilateur qui est obsolète. Aujourd'hui, les travaux sont estimés à une durée de 11 mois à partir du 26 octobre 2020. Les travaux se déroulent principalement en journée du lundi au vendredi et se font à l'intérieur de l'ouvrage, pour éviter la gêne au niveau de la voirie.

Un conseiller de quartier demande s'il y aura des impacts en termes de qualité de l'air sur le secteur de la place Monge suite à la réalisation de ce projet.

Raphaël RENÉ-BAZIN répond que la ventilation sert à renouveler l'air à l'intérieur et qu'au niveau de la grille les particules se dissipent tout de suite. Les mesures effectuées en extérieur près de la ventilation ne montrent aucun élément polluant particulier.

Jean-Philippe DA COSTA ajoute que le projet est d'améliorer le désenfumage et de la sécurité.

Présentation de la nouvelle Péniche du Cœur

Sophie LADEGAILLERIE, Présidente de la Péniche du Cœur

Sophie LADEGAILLERIE présente la Péniche du Cœur qui est un centre d'hébergement d'urgence pour hommes. Il y a 53 places sous contrat avec un accompagnement jusqu'à ce qu'une orientation plus adaptée aux besoins soit trouvée. Cela peut durer plusieurs années. Le centre est ouvert 24H sur 24 depuis le mois de mars. Il y a plus de 200 bénévoles et 10 salariés. C'est un hébergement sur l'eau qui a vraiment l'avantage d'être en plein centre de Paris, mais sans avoir de voisins directs si ce n'est le gymnase et la police pluviale. Cette péniche a été inaugurée par Simone VEIL il y a 25 ans.

Les durées de séjour étant de plus en plus longues, il a fallu changer de bateau. Le bateau avait été aménagé il y a 25 ans pour des séjours d'une à deux semaines maximum. Ce n'est pas adapté pour des personnes qui vont rester un ou deux ans. Il n'y a pas de prises électriques dans les cabines et les conditions de confort sont limitées.

L'association des Restos du Cœur a fait l'acquisition d'un nouveau bateau plus grand avec 250 m² en plus, et une terrasse de 400 m². 70 personnes pourront être accueillies. Les cabines seront doubles, avec une salle d'eau avec WC. Il y aura également une buanderie, un service de domiciliation, des ateliers de cuisine, de bricolage et des permanences administratives. Des associations spécialisées en addictologie seront présentes pour accompagner les résidents. Elle ajoute qu'ils organisent trois fois par an des séjours de rupture pour aider les personnes à sortir de leur routine en les emmenant à la montagne, à la campagne, à la mer.

Ils souhaitent qu'il y ait une grande intégration sociétale et territoriale. Cet endroit pourrait profiter à des personnes aussi dans le besoin, d'autres SDF, des personnes précaires. Il y a une coiffeuse, des ostéopathes, une infirmière. Le bateau a une capacité de faire de la restauration les midis jusqu'à 200 personnes. Peut-être que les étudiants de Jussieu, dans le besoin, pourraient venir y manger. Dans la cuisine professionnelle ils voudraient créer un OACAS, un chantier d'insertion avec des personnes sans papier. Ils souhaitent avoir une ouverture sur le voisinage et toutes les personnes qui habitent dans le quartier en

organisant des expositions, des cours de yoga, des projections de court-métrage... La péniche sera livrée courant juillet.

Le coût global de l'opération (4 millions d'euros) est financé par l'Association Nationale des Restos du Cœur: 3,2 millions d'euros ont déjà été trouvés en financements externes, dont l'ANAH qui a fait une subvention d'environ 920 000 euros, et des partenaires privés des Restos du Cœur ont également participé. Le budget annuel de fonctionnement, ils sont autour de 1,2 million par an. Pour résumer, c'est à 65 % de la DRIHL et 25 %, voire 30 % de l'association Nationale des Restos du Cœur.

Questions diverses

Un conseiller s'interroge sur la réglementation entourant les terrasses dites éphémères autorisées à la sortie du confinement au printemps dernier.

Benjamin ISARE répond qu'une charte d'engagement des commerçants a été élaborée par la Ville de Paris pour permettre aux commerçants, notamment les restaurateurs et les bars, de pouvoir relancer leur activité. Cette charte est signée par les commerçants qui souhaitent bénéficier de terrasses éphémères, aujourd'hui mises à disposition de manière gratuite auprès des commerçants. Ces demandes sont purement déclaratives étant donné que la Ville n'est pas en capacité d'instruire comme pour des terrasses pérennes. Si elles engendrent une gêne pour les piétons ou la circulation des voitures, il faut le signaler à la Maire. Ces terrasses éphémères ne pouvaient pas être utilisées au-delà de 22 h 00.

Un conseiller de quartier signale qu'entre le 106 et le 112 rue Mouffetard il y a un décrochage des immeubles par rapport à la rue. Il demande si on peut envisager un projet de végétalisation qui aurait pour but d'embellir ces murs, mais aussi de les préserver contre toute forme de tags, d'affichages sauvages, etc...

Benjamin ISARE se déclare favorable à ce projet de végétalisation, à condition d'obtenir l'autorisation des deux copropriétés concernées. Il faut également prendre en compte la question du nettoyage du trottoir sur lequel sera implanté ce dispositif.

Une conseillère de quartier s'interroge sur la question de la végétalisation du mur du Jardin des Plantes, rue Geoffroy Saint-Hilaire

La Maire, Florence BERTHOUT, l'informe que c'était un projet du Budget Participatif en 2016. Cependant, ce mur est propriété du Muséum en dotation de l'État. Le Muséum y est opposé.

Une conseillère de quartier aborde la question de la sécurité et des nuisances engendrées par le voisinage de la clinique au carrefour de la rue Geoffroy Saint-Hilaire, Linné et Lacépède. Elle se demande s'il n'était pas envisageable de parler avec la clinique pour obtenir un réaménagement de ses entrées et de sa zone de livraison.

Benjamin ISARE annonce qu'il va se rapprocher du Directeur et le Directeur Technique de la Clinique afin de trouver des solutions pour limiter les différentes nuisances.

Un conseiller s'interroge sur la façon dont sont informés les riverains des différents travaux en cours ou à venir.

La Maire, Florence BERTHOUT, l'informe que les informations sur les travaux sont diffusées sur le site de la Mairie et les différents réseaux sociaux de celle-ci.

La séance est levée à 20h40.